

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin 2022 à 09h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités de Plauzat (63730), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Auzat-la-Combelle : modalités de mise à disposition**

Annexe : rapport de présentation de la modification simplifiée n°1

Date de convocation : 24 juin 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 06 juillet 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 73

- Titulaires : 69

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 26

**Votants : 95**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (73)

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)

ARCHIMBAUD Guy

ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand

BARTHOMEUF Serge

BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien

BESSON Jean-Louis

BŒUF Nicole

BOISTARD Philippe

BRUN Pascale

BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle

CHABRILLAT Frédéric

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre

COLLET Jean-Pierre

CORREIA Emmanuel

COSTE Yves

COSTON David

COSTON Marie

CREGUT François

CROZE Yves-Serge

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe

DUTHEIL Nathalie

FANJUL José

FERRARIS Nathalie

FOUCAULT Marie-Françoise

GAUDRIALT Damien

GILBERT Odile

GOYON Guy

HERBST Nadine

HOSMALIN Marc

JAFFEUX Ophélie

PAULZE Marie-Hélène (S)

JEANMOUGIN Isabelle

LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAGARDE Maguy

LE MARREC Laurys

LEGENDRE Denis

LLONG Lucie

FREITAS Manuel (S)

MARIANY Marie-Line

MERLEN Bernard

METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique

MOURGUE Isabelle

NICOLLET Michel

NUÑEZ-ORTIN Aurélia

PAGESSE Pierre

PELISSIER Patrick

PETEILH Sandra

PILLON Stéphane

PUECH David

RKINA Mohammed

ROUX Bernard

RYCKEBOER Christian

SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

BRUN Claudine (S)

SERRA Pierre

SUTY Lionel

TEZENAS Olivier

THALAUD François

THERME Jacques

TINET Georges

TOURLONIAS Vincent

TRILLEAUD Eric

VARISCHETTI Martine

WALTER Christian

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (4) ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; MALLET Philippe (FREITAS Manuel) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (22) ALBARET Christophe à PUECH David ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BRONNER Ulrich à BARRAUD Bertrand ; BRUNETTI Graziella à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à COSTON David ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PILLON Stéphane ; DUBESSY Florence à PETEILH Sandra ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; LEROY Véronique à TRILLEAUD Eric ; LIGNIERE Frédéric à BESSON Jean-Louis ; LIVET Bertrand à JAFFEUX Ophélie ; MASSARDIER Marie-Laure à TRILLEAUD Eric ; PELLEGRINELLI Christophe à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à MONTMORY Dominique ; PEREIRA-MAURIAT Christine à ROUX Bernard ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à CHALLET Vincent ;

**ABSENTS EXCUSES :** (26) ADMIRAT Nadine ; ALIZERT Nicolas ; BARDY André ; BERNARD Jean-Paul ; BERTHELOT Pascal ; BOURG François ; CHANIMBAUD Lionel ; CORRE Jean-Marie ; FRADIN Guy ; GONTHIER Emmanuel ; GREGOIRE Nathalie ; GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; MARTINS Sandra ; MEALLET Roger-Jean ; PRADIER Laurent ; RAVEL Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SKRYANE Noëlle ; THEVENET Emilie ; ZANIN Nathalie ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par arrêté du 1<sup>er</sup> Vice-Président en date du 20 juin 2022, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Auzat-la-Combelle.

Les objectifs de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Auzat-la-Combelle sont les suivants :

- La modification des règles relatives aux règles d'implantations au sein de la zone Uj dans un souci d'harmonisation des règles du PLU avec celles de la ZAC Puits Bayard – Les Chambettes ;
- La suppression d'incohérences au sein du règlement écrit concernant les hauteurs des bâtiments ;
- La rectification d'une erreur matérielle relative à la liste du patrimoine protégé au titre du code de l'urbanisme.

Le rapport de présentation de cette modification simplifiée, expliquant le projet de modification et l'exposé des motifs, est annexé au présent rapport. Il doit faire l'objet d'une mise à disposition au public pendant un mois minimum, afin qu'il puisse formuler ses observations :

- Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU sera ouvert et tenu à disposition du public à la mairie d'Auzat-la-Combelle, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès du service Urbanisme-Planification de l'Agglo Pays d'Issoire dès la publication de la présente délibération ;

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de l'Agglo en présentera le bilan au conseil communautaire pour adoption de la modification simplifiée, éventuellement amendée pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, et à la mairie d'Auzat-la-Combelle durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**VU** la délibération n° 2021/04/11-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Auzat-la-Combelle ;

**VU** l'arrête AT-2022-013 en date du 20 juin 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Auzat-la-Combelle ;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Auzat-la-Combelle sont La modification des règles relatives aux règles d'implantations au sein de la zone Uj dans un souci d'harmonisation des règles du PLU avec celles de la ZAC Puits Bayard – Les Chambettes, la suppression d'incohérences au sein du règlement écrit concernant les hauteurs des bâtiments, la rectification d'une erreur matérielle relative à la liste du patrimoine protégé au titre du code de l'urbanisme ;

\*

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 95

- Pour : 95
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De mettre le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs à disposition du public à la mairie d'Auzat-la-Combelle aux jours et heures d'ouverture, pour une durée de 33 jours du 17 octobre au 18 novembre 2022 inclus ;
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de celle-ci. Cet avis sera affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie d'Auzat-la-Combelle dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD

Le secrétaire de séance,

Pierre SERRA

Publié par voie électronique et certifié exécutoire

Issoire, le 01 JUIL. 2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 JUIL. 2022



Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220701-DEL\_2022\_03\_16-DE